



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Du changement au bénéfice de la région dans le dossier du Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.

Sorel-Tracy, le 31 mai 2013 – La hauteur du mât des éoliennes du Parc éolien Pierre-De Saurel sera finalement de 100 m, au lieu des 80 m préalablement déterminés. Cette décision fait suite à l'acceptation des tours de 100 m, jumelée au modèle MM92 de REpower, par Hydro-Québec.

Lors de l'élaboration de la soumission de la MRC, en 2010, il était effectivement impossible d'envisager des tours de cette hauteur puisqu'elles n'étaient pas encore acceptées par Hydro-Québec pour le modèle d'éoliennes choisies (MM92). Les administrateurs avaient alors dû opter pour un mât d'une hauteur de 80 m.

Devant cette nouvelle possibilité, le Parc éolien Pierre-De Saurel a mandaté la firme Dessau, responsable du projet, pour évaluer les effets d'un tel changement. Puisque ceux-ci se sont avérés avantageux, les administrateurs du Parc éolien Pierre-De Saurel ont pris la décision de changer la hauteur du mât.

Ce changement amènera un accroissement des profits de 50 %, représentant près de 20 M\$ de plus (pour la durée du contrat de 20 ans). En contrepartie, il en coûtera 7 M\$ de plus, amenant le total des coûts du projet à 66 M\$, au lieu des 59 M\$ prévus initialement.

« Il était évident qu'avec l'annonce de l'accréditation du modèle de 100 m, nous avons la responsabilité morale d'évaluer les avantages à hausser les éoliennes. Comme les conclusions qui nous ont été présentées s'avèrent positives pour notre projet, nous permettant ainsi d'accroître la production énergétique des éoliennes et donc, d'augmenter les profits pour la région, le choix a été relativement simple », a précisé le président par intérim de Parc éolien Pierre-De Saurel, M. Réjean Dauplaise.

Cette décision de la Société en commandite (SEC) doit cependant recevoir l'approbation d'Hydro-Québec Distribution. La MRC, à titre de commanditaire de la SEC, a récemment appuyé le Parc dans sa demande à Hydro-Québec Distribution pour que les modifications nécessaires soient apportées au contrat d'approvisionnement en électricité.



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

« Compte tenu des faits qui ont été présentés aux maires, ceux-ci ont appuyé à l'unanimité la demande de Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C., en adoptant en séance extraordinaire, le 15 mai dernier, une résolution d'appui. Des profits supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 20 millions, ce n'est pas négligeable! », a souligné pour sa part le préfet de la MRC, M. Gilles Salvas.

En plus de rapporter davantage de profit au bénéfice de la région, le changement de hauteur du mât à 100 m augmentera le pourcentage de contenu régional et québécois, puisque les manufacturiers des tours sont des compagnies québécoises.

Cette décision sera effective lorsqu'Hydro-Québec Distribution aura accepté les modifications au contrat d'approvisionnement en électricité afin de permettre une hauteur de moyeu de 100 mètres au lieu de 80 mètres, tel que demandé par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C..

- 30 -

Source : Josée-Ann Bergeron | Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.
450 743-2703 poste 227
jabergeron@pierredesaurel.com